

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/156565
N/Réf : AVL/KD/BXL-3.24/s.363
Annexe : 1 dossier

!!! A TRADUIRE EN NL !!!

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUSSEL. Prins Leopoldsquare. Heraanleg van de spelinfrastructuur.
Avis conforme (*Dossier traité par Mme C. Defosse – D.U. et M. M. Bouvin – D.M.S.*).

En réponse à votre lettre du 20 janvier 2005, en référence, reçue le 21 janvier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 2 février 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

En sa séance du 25 août 2004, la CRMS s'était prononcée favorablement sur une demande de principe introduite par le service des Espaces Verts de la Ville de Bruxelles, portant sur le renouvellement des infrastructures de jeux dans le parc sous réserve d'une réflexion globale quant à leur emplacement dans le square. Cette demande avait déjà été formulée par la CRMS dans son avis du 2 juin 2004 rendu auprès de l'Echevine Marie-Paule Mathias.

La présente demande d'avis conforme propose une implantation légèrement décalée par rapport à la précédente, sans justification du bien-fondé de sa localisation selon les différentes perspectives du parc. La CRMS ne peut dès lors que réitérer son accord sur le principe de l'aménagement de la plaine de jeux sous réserve d'une réflexion globale portant sur l'ensemble des équipements récréatifs du parc.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. M. Bouvin).

J. DEGRYSE
Président